



## LE BULLETIN ELECTRONIQUE

April 2010

N° 01



Bruxelles, le 31 mars 2010

### Position du SLFP – VSOA

Concerne : Heures d'ouverture des bureaux

Le SLFP-VSOA regrette beaucoup que l'autorité n'a pas préalablement abordé avec les représentants du personnel la problématique des heures d'ouvertures des bureaux des contributions directes pendant la période de l'établissement des déclarations des personnes physiques via tax-on-web.

Le SLFP prend connaissance que l'autorité ne fixe dans ce cadre aucune limite aux droits du personnel, tel que décrits dans l'instruction DI 21 FIN du 11/05/1981 concernant l'application du système de l'horaire variable.

La garantie d'un service continu, aussi pendant les pauses de midi, demande du personnel un effort supplémentaire, lequel, vu le trop peu de personnel, la complexité des déclarations et les exigences sans cesse croissantes des citoyens, fait en sorte que la pression de travail dans ces bureaux et le stress pour le chef de service et ses collaborateurs sont considérablement augmentés.

Le SLFP demande que les efforts supplémentaires demandés aux agents à cause de cette nécessité fonctionnelle soient compensés par l'octroi d'un forfait journalier de points que les agents pourront récupérer durant la période de juillet à septembre.

Le SLFP prend connaissance des déclarations négatives de l'Autorité quant à cette question et donne par conséquent un avis négatif.

Les dispositions proposées par l'Autorité comme une faveur sont déjà prévues par la réglementation. Un chef de service peut, sur base de l'instruction DI 21 FIN, pour des nécessités de service, déroger tant à la pause de midi qu'à la prestation journalière maximale de 9 heures (point 3 c), et il est prévu que les prestations supplémentaires ne sont pas prises en considération pour le report de crédit maximum autorisé, et qu'elles peuvent être compensées dans le courant des deux mois suivants (points 31 et 32).

Au nom du SLFP-VSOA Finances-Financiën,

Paul MONSAERT  
Président national.

Syndicat Libre de la Fonction Publique Groupe Finances

tél.: 02/226.41.11 - fax 02/226.41.10

Galerie du Centre Bloc II - 4 étage  
Rue des Fripiers 15 - 17  
1000 BRUXELLES

courriel : [minfin@slfp.eu](mailto:minfin@slfp.eu)  
<http://www.vsoa-slfp-fin.eu>